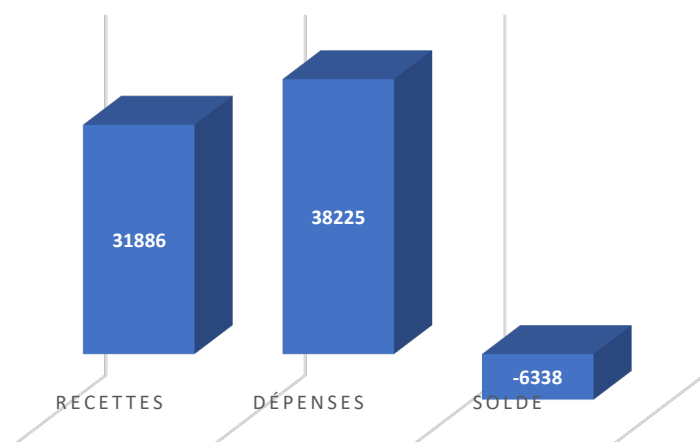


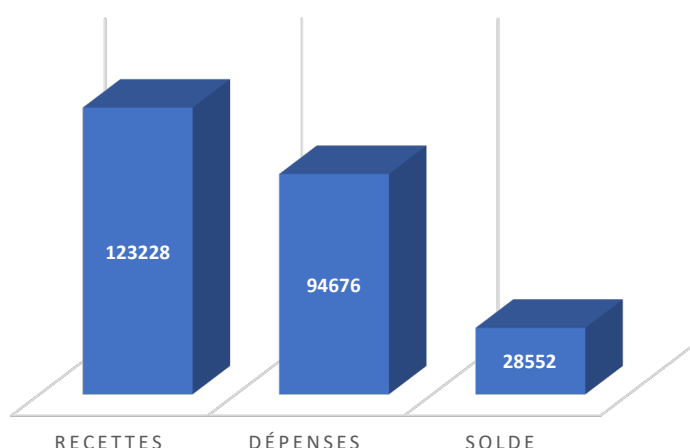
INVESTISSEMENTS



Le budget « investissements » de l'année 2022 concerne les travaux de rénovation de la chaussée de la rue du Bas, le remplacement de la tondeuse, les travaux d'aménagement de la cour de la Salle des Fêtes, la plantation de la haie.

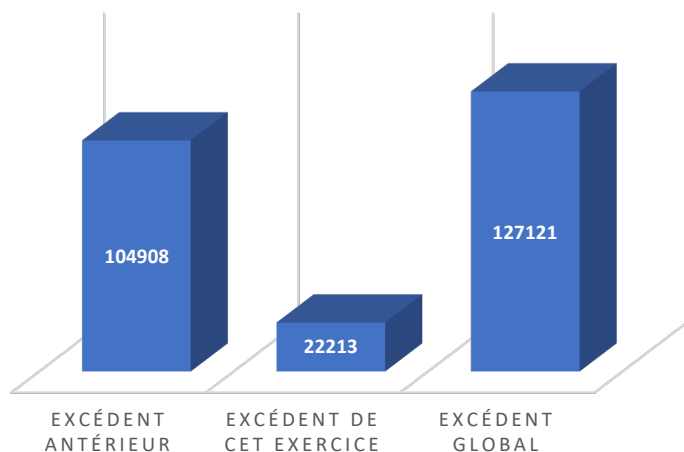
Le solde négatif correspond au décalage entre le règlement des investissements et la perception des subventions.

■ FONCTIONNEMENT



Le budget « fonctionnement » inclut les différentes dotations et notamment les recettes fiscales (nos impôts locaux) et les recettes de la location de la Salle des Fêtes. En dépenses, on y retrouve les charges courantes liées au fonctionnement de la Commune (électricité, charges salariales, indemnités des élus, etc)

SYNTHÈSE GLOBALE



La Synthèse reprend l'excédent à fin 2021, auquel s'ajoute l'excédent 2022.

Cet excédent est destiné à financer de futurs projets ou parer à toute dépense imprévue.

D'année en année, les finances de la Commune se consolident.

